

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas : Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} FÉVRIER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance d'hier jeudi

DANS LES COULOIRS. — Rarement nous avons été témoin d'une pareille invasion. La place de la Concorde, le pont, les abords du Palais-Bourbon sont envahis par les curieux. L'attente du public a été trompée, car M. Boulanger n'est point venu à la séance. Les amis de l'élu de Paris ont raconté dans les couloirs que M. Boulanger, afin de ne point être accusé de provoquer des manifestations sur la voie publique, avait entrepris un voyage de huit jours. On ne causait dans les couloirs que des dissentiments entre opportunistes, lesquels avaient déterminé M. Waldeck-Rousseau à renoncer à prononcer contre le cabinet un violent réquisitoire.

L'INTERPELLATION JOUVENCEL. — Le député qui répond à ce doux nom et qui avait l'air d'avoir très peur lui-même du pétard qu'on avait allumé entre ses mains, est monté vers 2 heures 1/2 à la tribune, un volumineux manuscrit sous le bras. Si c'est là le pétard, il paraît bien mouillé. M. de Jouvencel a lu d'une voix faible et monotone, qui a donné beau jeu aux conversations particulières, que le président Méline, plus livide que jamais, s'est bien gardé d'interrompre. Nous croyons bien qu'il a été question de débordement d'injures et qu'un gouvernement qui se respecté ne pouvait tolérer. Le débordement d'injures est patent. Mais ne sont-ce pas les républicains qui ont fait déborder? Et puis : « Un gouvernement qui se respecte » est-il bien applicable aux gouvernements qui se succèdent depuis 40 ans? Une heure durant M. de Jouvencel a lu, puis il s'est décidé à quitter la tribune sans qu'aucun incident sérieux se soit produit, non sans avoir déposé cet ordre du jour :

« La Chambre, constatant la nécessité de réprimer des écarts qui peuvent compromettre la paix intérieure et la liberté, invite le gouvernement à prendre des mesures afin de faire respecter rigoureusement les pouvoirs publics. »

On répond à cette communication par les éclats de rire.

Mais voici M. Floquet à la tribune; il dépose un projet de loi tendant à substituer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste.

Toute la Chambre applaudit. A droite et sur les bancs boulangistes, les applaudissements ont un caractère ironique.

Une querelle de règlement provoque un assez long tumulte.

Le tapage redouble lorsque M. le président déclare que la modification qu'il propose a été inspirée par une enquête approfondie sur l'état des esprits en France.

On ne saurait avouer plus clairement qu'on se méfie de l'opinion et qu'on éprouve le besoin de prendre des précautions contre le suffrage universel.

Les protestations de la Droite et du groupe boulangiste se produisent avec une grande véhémence.

M. Floquet annonce qu'il renonce à la parole et descend au banc des ministres.

Mais, un instant plus tard, le calme se rétablit et, sur l'invitation de M. Méline, le chef du Cabinet reparait à la tribune.

Le gouvernement, dit-il, ne peut récriminer; il ne veut pas discuter le passé, il accepte volontiers l'entière responsabilité de la situation actuelle et n'a qu'une pensée : triompher des difficultés avec le concours de tous les républicains; pour cette œuvre, le Cabinet estime qu'on n'a pas besoin de toucher aux libertés acquises, mais il a le droit et le devoir de réprimer les menées factieuses attentatoires à l'existence de la République. Les lois existantes sont insuffisantes; il faut introduire dans le Code pénal des dispositions qui permettent une répression efficace. Ces dispositions, quelles seront-elles?

M. Floquet mentionne le vote d'une sorte de loi somptuaire contre le suffrage universel, loi fixant un maximum de frais pour une élection et la modification de la loi sur le colportage et sur l'affichage. — C'est enfantin et burlesque.

M. le président du Conseil se défend vivement d'avoir pratiqué une politique de sectaires.

Après cette déclaration, M. Floquet quitte la tribune, salué par les applaudissements d'environ cent cinquante radicaux.

Après une suspension d'une demi-heure, M. Hubbard monte à la tribune. Il n'y a que deux partis en présence, ceux qui veulent la dictature et ceux qui la repoussent. Il y a une conspiration formidable organisée de bandes salariées.

(M. de Saint-Martin et les boulangistes protestent.) Ce parti est organisé, il obéit à un mot d'ordre; il correspond avec les prétendants expulsés et fait venir de l'argent de l'étranger. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Le Hérisse. — C'est une calomnie (A gauche : non, non.)

Il faut savoir si nous irons aux élections dans ces conditions, avec un parti ainsi organisé et qui continuera ses manœuvres; dans ces circonstances, faut-il toucher à la loi d'affichage et de la presse, réviser le Code pénal? Ce parti gagnera du terrain, les membres du cabinet ont-ils l'énergie individuelle nécessaire pour combattre l'ennemi avec les armes que donne la législation? Certes, nous avons eu le duel Floquet-Boulanger.

ENCORE EN INCIDENT

A ces mots le tumulte éclate de tous côtés. Les coups de sifflets partent des tribunes. On crie : Assez, assez.

Quand le bruit est calmé, M. Hubbard reprend son discours.

Parmi les ministres il en est qui croient le péril moins grand qu'il n'est, notamment M. le ministre de la guerre.

M. Floquet. — Toutes les délibérations des ministres sont acceptées par tous les ministres. (Applaudissements.)

M. Hubbard termine en demandant des actes et non des paroles pour combattre le péril. (Applaudissements sur quelques bancs.)

RÉPONSE DE M. FLOQUET

M. Floquet répond que le gouvernement s'est défendu et défendra la République énergiquement avec tous les moyens dont il dispose,

et il demandera des mesures nouvelles si elles sont nécessaires. Si la Chambre ne croit pas le gouvernement capable de défendre la République, qu'elle le dise, M. Hubbard est tout prêt à recueillir la succession.

La péroraison du discours de M. Floquet est accueillie par des applaudissements, du bruit et des rires.

La séance se prolonge jusqu'à 8 heures, au milieu du tumulte et d'incidents divers. Un ordre de confiance, présenté par M. Montaux, portant que la Chambre a confiance dans la fermeté du gouvernement est adopté par 300 voix contre 240.

Il est 8 heures 1/2 lorsque ce résultat est proclamé.

INFORMATIONS

Nous lisons dans le Progrès militaire, feuille républicaine :

« Si la Chambre est sage, elle comprendra que le scrutin du 27 janvier lui commande de renoncer à la politique de mesquineries tracassières qui inquiète tour à tour les consciences et les intérêts. Les masses populaires se préoccupent fort peu de la révision de la Constitution; mais elles s'inquiètent de l'impôt sur le revenu dont les menace M. Peytral, et elles se détournent d'hommes qui élèvent à la hauteur d'un dogme le ruineux renvoi des sœurs de nos hôpitaux et l'obligation pour les gendarmes d'ôter leurs enfants de chez les frères pour les confier exclusivement à des instituteurs laïques! »

LA LIGUE DES PATRIOTES

On se préoccupe fort, dans les régions gouvernementales, de la Ligue des Patriotes.

On serait décidé à réclamer des mesures de rigueur, c'est-à-dire la dissolution, contre une société reconnue d'utilité publique, qui, au mépris de ses statuts, au mépris de la loi, s'est transformée purement et simplement en association politique.

Le bruit a couru que les mousquetaires de M. Déroulède s'étaient bel et bien organisés en armée secrète, prête à marcher au moindre mot, et l'on s'est demandé avec insistance, si les fusils prêtés par l'État aux sociétés de tir, composées en grande partie de ligueurs, ne pourraient servir à armer ces soldats improvisés.

Toutes ces questions auront, il n'en faut pas douter, une solution rapide.

Des amis du gouvernement se sont rendus chez M. le général Boulanger et lui ont offert une trêve jusqu'aux élections, par la formation d'un ministère de conciliation qui accepterait les principales parties du programme de M. Boulanger.

Cette trêve tiendrait jusqu'aux élections.

M. Naquet, qui a été au courant de tous ces pourparlers, a affirmé que le général ne voulait pas entendre parler de ces combinaisons.

L'enquête relative à l'affaire de Longwy est terminée.

Le général Varaigne est reparti.

Les 71 chasseurs qui avaient franchi la frontière ont été transférés dans une casemate où ils subiront trente jours de prison.

Les autres soldats de la compagnie ont été punis de trente jours de consigne, pour n'avoir pas tenté de détourner leurs camarades de leur projet.

Cet acte de mutinerie est des plus fâcheux. Il dénote un état d'esprit auquel il est urgent d'apporter un remède.

UNE NOUVELLE COMPLICATION

Des dépêches ont annoncé la mort du prince que nous avons placé sur le trône de l'Annam.

Les conditions dans lesquelles cet événement s'est produit ne sont pas encore bien connues; mais, quelles qu'elles soient, il est bien certain que cette vacance de trône va nous créer en Extrême-Orient des difficultés nouvelles.

L'embarras du gouvernement se trahirait au besoin par l'étrange idée mise en avant par certains journaux opportunistes et qui consisterait à donner la couronne à l'ancien souverain récemment fait prisonnier et actuellement interné en Algérie.

Ce serait en vérité un étrange expédient.

Nous avons détrôné Uham-Guy parce qu'il était hostile à la France, ce dont on ne saurait d'ailleurs sérieusement lui faire un reproche.

Il n'y a pas apparence que les sentiments de ce prince aient changé depuis lors.

Quoi qu'il en soit, il va falloir prendre un parti : soit prononcer l'annexion, soit découvrir un nouveau fantoche qu'on installera sur le trône vacant. L'un et l'autre expédient a ses dangers.

Il est remarquable, que, depuis son origine, notre entreprise en Extrême-Orient ne nous cause que des embarras sans qu'elle ait produit d'autres avantages que d'assurer des places à un certain nombre de républicains.

Nous ne trouvons pas qu'il y ait compensation.

TOUS PAYÉS

Si le régime actuel devait durer encore quelque temps, il faudrait que les contribuables s'habituaient à l'idée que le chiffre de la somme qu'ils payent annuellement à l'État devra être augmenté. Ce n'est pas seulement du chef des dépenses générales que cet accroissement proviendrait, mais de cent petites causes diverses parmi lesquelles il faut noter celle-ci : le paiement d'une indemnité annuelle aux conseillers municipaux. Depuis longtemps le Conseil municipal de Paris est entré dans cette voie, sous prétexte de « frais de bureaux » et de « frais de voiture », les conseillers municipaux de Paris se votent chaque année une somme qui de 4,500 francs environ, vient d'être portée à 6,000. Le Conseil municipal de Lyon n'a pas hésité à suivre ce bel exemple. Lui aussi a voté un crédit pour rembourser aux conseillers municipaux les dépenses qu'ils pourraient faire. Il s'est bien trouvé un conseiller pour faire observer que la loi avait

décidé que les fonctions municipales étaient gratuites, mais on a fait taire ce maladroit indiscret. Il n'y a pas de raison pour que les conseillers municipaux de Marseille, de Bordeaux, de Toulouse, de Rouen et d'autres grandes villes n'en fassent pas autant. Il n'y a pas de raison, disons-nous, parce que le gouvernement veut qu'il en soit ainsi. Il lui serait extrêmement facile de couper court à cet abus. Il ne souffle mot et n'a même pas l'air de s'apercevoir qu'on se moque de la loi. Pourquoi dès lors se généralise-t-on ? Ce n'est pas aux conseillers municipaux qu'il faut s'en prendre, c'est au gouvernement qui les laisse faire.

ÉTRANGER

LE PRINCE RODOLPHE D'AUTRICHE

Voici quelques notes biographiques sur le prince qui vient de mourir si inopinément.

Il était né le 21 août 1858.

Il était marié depuis le 10 mai 1884 à l'archiduchesse Stéphanie, fille du roi des Belges Léopold II et de la reine Marie-Henriette, née archiduchesse d'Autriche, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

De ce mariage n'était jusqu'à présent née qu'une fille, l'archiduchesse Elisabeth, née le 2 septembre 1883.

L'archiduc Rodolphe, fils unique de l'empereur François-Joseph et de l'impératrice Elisabeth — il avait deux sœurs, l'archiduchesse Gisèle, mariée au prince Luitpold de Bavière, et l'archiduchesse Marie, récemment fiancée à un de ses cousins de la maison d'Autriche — avait reçu une éducation simple et complète.

Le prince Rodolphe était un connaisseur distingué en ornithologie, un naturaliste passionné, et il entretenait des rapports personnels empreints de bonne grâce et de familiarité avec les cercles scientifiques et littéraires de Vienne.

Il dirigeait la publication d'un grand ouvrage de description des divers pays de la monarchie austro-hongroise.

Il jouissait d'une réelle popularité et le coup qui frappe le couple impérial aura un retentissement douloureux dans le cœur des peuples divers de l'empire entier.

On se rappelle que récemment, pendant la visite de l'Empereur d'Allemagne à Vienne, le prince Rodolphe s'était absenté et était allé chasser avec le prince de Galles. Il passait pour être en mauvais termes avec l'empereur Guillaume.

Le prince Rodolphe n'ayant pas de fils, la qualité d'héritier présomptif de l'empereur François-Joseph passe à l'archiduc Charles-Louis, frère du souverain.

Celui-ci est né le 30 juillet 1833, a été marié trois fois à des princesses de Saxe, des Deux-Siciles et de Portugal.

Le prince Charles-Louis a pour fils aîné l'archiduc François, né le 18 décembre 1863, major d'infanterie. Il a deux autres fils et trois filles.

Une version officielle constate que le kronprinz d'Autriche a succombé à une paralysie du cœur. Il avait chassé toute la journée mardi à Mayerling. Se sentant indisposé dans la soirée, il s'est retiré de bonne heure. Dans la matinée, on l'a trouvé mort dans son lit. Le prince souffrait souvent de rhumatismes articulaires. Le corps a été ramené à Vienne.

LES SUICIDES DANS LES ARMÉES EUROPÉENNES

D'après une étude publiée par le professeur Morselli, étude dont les conclusions ont été vivement combattues par les médecins militaires, le nombre des suicides dans l'armée italienne est quatorze fois plus grand que celui des suicides dans la population civile, et six fois plus grand seulement, si l'on n'envisage que la population mâle.

En France et en Saxe, la statistique a donné, pour une période de cinq années, 220 suicides militaires pour 100 civils. — En Au-

triche et en Belgique, la différence est aussi terrible qu'en Italie, et on compte, suivant les années, 6, 7, 8 et même 9 suicides militaires pour 4 civil. — Dans les armées prussienne, russe et anglaise, les suicides sont moins nombreux que dans l'armée italienne, mais ils sont encore avec les suicides civils dans la proportion de 3 à 1.

Il est à remarquer que l'intensité des suicides augmente graduellement avec la durée du service militaire. Ainsi, dans l'armée anglaise qui se compose en majorité de volontaires restant fort longtemps sous les drapeaux, on a remarqué que le nombre des militaires de trente-cinq ans et au-dessus qui se donnaient la mort, était trois fois plus élevé que celui des jeunes soldats de vingt-cinq ans, et cela aussi bien dans les troupes qui habitent l'Europe que dans celles qui tiennent garnison dans les Indes.

En Italie, ce sont d'abord les officiers, puis les sous-officiers et enfin les gendarmes dont la durée de service est la plus longue qui fournissent le plus grand nombre de suicides. Du reste, les chiffres ci-après sont assez éloquents pour qu'il soit inutile d'insister : officiers, 6 0/0 ; sous-officiers, 4,75 0/0 ; soldats, 0,42 0/0.

L'ÉLECTION DE LA SEINE

Résultats définitifs

La commission de recensement, composée de cinq conseillers généraux, s'est réunie hier matin à 10 heures 1/2, dans la salle des Gardes de l'Hôtel de Ville, pour vérifier et proclamer le résultat définitif de l'élection du 27 janvier.

Quelques curieux seulement assistaient à cette opération que présidait M. Chassaing.

A 11 heures, les chiffres suivants ont été proclamés :

Inscrits : 569,197, dont le quart est de : 142,299.

Votants, 444,564 ;
Suffrages exprimés, 436,472.

Majorité absolue, 218,237.

Ont obtenu :

MM.

Le général Boulanger	245,236 voix
Jacques	162,875 —
Boulé	17,039 —
Hervé	783 —
Pasteur	778 —
Denis Cochin	450 —
Ferdinand Duval	147 —
Calla	132 —
Maréchal de Mac-Mahon	112 —
Général Février	65 —
Le duc d'Aumale	52 —

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Notre compatriote, M. Joly, chef de bataillon du génie, chef du dépôt central de télégraphie militaire, a été nommé, par décision ministérielle du 28 janvier, membre de la commission consultative de télégraphie militaire.

L'ÉCHENILLAGE. — Les propriétaires, fermiers et autres personnes, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, doivent écheniller, avant le 15 mars prochain, les arbres, haies, buissons, etc., plantés sur les terrains qu'ils exploitent.

Du 15 au 20 mars prochain, MM. les maires ou leurs adjoints procéderont à la visite prescrite par l'article 5 de la loi du 26 ventôse an IV, accompagnés des gardes-champêtres. Des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants.

La session d'examen pour le certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges de garçons s'ouvrira, dans tous les départements, le jeudi 4 avril prochain. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture, du 1^{er} au 25 mars.

TOURNÉES SAINT-OMER

Bien qu'agé de près d'un demi-siècle, le *Chapeau de paille d'Italie* est resté le type légendaire de la haute bouffonnerie moderne.

La grosse verve et la spirituelle fantaisie qui valurent à ce chef-d'œuvre comique un succès sans précédents, n'ont rien perdu de leur saveur, et les reprises nombreuses qu'en ont fait les Théâtres du Palais-Royal et des Variétés, ont donné à cette incomparable bouffonnerie la plus éclatante consécration.

C'est donc une heureuse inspiration qui a poussé M. Saint-Omer à faire jouer par son excellente troupe comique une œuvre qui n'a été ni dépassée ni égalée par les imitateurs de MM. Labiche et Marc Michel.

Ce qui distingue tout particulièrement le *Chapeau de paille d'Italie* de toutes les farces similaires, c'est l'absence de tout élément grivois, de toute plaisanterie risquée, de toute situation équivoque. Cette pièce a le privilège de fournir un spectacle de famille irréprochable, sans que la gaieté y perde rien de ses droits. C'est là un secret qui tend de plus en plus à se perdre chez nos jeunes auteurs dramatiques ; et peut-être est-ce à cette cause qu'il faut attribuer la froideur des publics de province pour quelques-unes des œuvres licencieuses dont se compose le répertoire du théâtre pour hommes seuls.

TIRAGE AU SORT des jeunes gens de la classe 1888

CANTON DE SAUMUR SUD

Saumur

Eugène Hourse, 1. — Ferdinand Girard, 3. — Gustave Chauvet, 6. — Raoul Vincent, 9. — Joseph Barreau, 13. — Emile Plançq, 18. — Léon Desnove, 19. — Charles Chauvet, 20. — Samuel Marche, 21. — Emile Malécot, 23. — Emile Gasnault, 24. — Marie Mortier, 28. — Joseph Leboucher, 29. — Gaston Hivonnait, 31. — Yves Le Diagon, 34. — Auguste Robert, 36. — Eugène Chemot, 37. — Léon Delalande, 40. — Gaston Gaschet, 41. — Emile Bonnaventure, 42. — François Duponvesin, 43. — Louis Dupléix, 44. — Jules Harault, 45. — Louis Gourbil, 46. — Louis Ernoul, 48. — François Clée, 50. — Louis Beaumont, 53. — Charles Buron, 57. — Joseph Vaudel, 61. — Georges Guignon, 63. — Pierre Vacher, 65. — Alexandre Hobbe, 66. — Henri Saumur, 67. — Victor Béchet, 69. — Henry Pierre, 72. — Olivier Gauttron, 75. — René Brunolleau, 80. — Henri Gabiller, 82. — Ernest Salvvert, 83. — Eugène Chaillou, 84. — Henri Hans, 86. — André Blaitreau, 87. — Albert Piéron, 90. — Ernest Vilgrain, 93. — Eugène Faure, 95. — Emile Guitton, 97. — Louis Coquereau, 98. — Jules Lucas, 102. — Jules Coudray, 103. — Eugène Maillon, 104. — Léon Pitois, 108. — Léon Toraud, 112. — Emile Capitaine, 113. — Louis Maillet, 115. — Arthur Welsch, 116. — Louis Mercier, 121. — Georges Carichou, 122. — Louis Gaschet, 125.

Fontevrauld

Jules Raffault, 7. — Eugène Raffault, 22. — Jules Baroux, 27. — Victor Capitaine, 30. — Auguste Alzon, 70. — Anselme Pélisson, 91. — François Finiels, 105.

Montsoreau

Théodore Ligot, 16. — Jacob Adler, 68. — Clément Jacquelin, 129.

Turquant

Gustave Tessier, 25. — Isidore Coutand, 33. — Pierre Barbereau, 55. — Joseph Niveleau, 81.

Parnay

Honoré Frébot, 4. — René Piette, 58. — Honoré Pion, 85. — Théophile Berthelot, 88. — Désiré Bourdais, 99. — Emile Joubert, 106. — Julien Renault, 110. — Maxime Pihouet, 124.

Souzay

François Leblanc, 71. — Ernest Repaillé, 101.

Dampierre

Louis Vatan, 14. — Joseph Contard, 54. — Auguste Rethoré, 62.

Varrains

Eugène Corbineau, 15. — Jules Expert, 17. — Louis Bodin, 47. — Pierre Breton, 56. — Adol-

phe Martin, 89. — Benjamin Landreau, 92. — Camille Vilain, 117. — Alexandre Rebeilleau, 120. — Louis Duveau, 127.

Chacé

Louis Gautier, 2. — Pierre Touchard, 8. — Auguste Guyon, 64. — François Rebeilleau, 77.

Distré

Auguste Guy, 5. — Constant Boucher, 52. — Jean Girard, 60. — Victor Girault, 94. — Charles Lebaupin, 111. — Charles Gauthier, 119. — Louis Mazé, 126.

Artannes

Maurice Gautier, 128.

Rou-Marson

Jean Boiton, 73. — Jean Barrault, 79. — Elie Cesbron, 96. — François Rioland, 114.

Bagneux

Théophile Milteau, 26. — Honoré Bourgeois, 39. — Félix Léger, 78. — Paul Coutin, 59. — Auguste Achard, 74. — Louis Chevillon, 100. — Désiré Ténier, 107. — Léon Bertrand, 123.

Saint-Hilaire-Saint-Florent

Casimir Messenger, 11. — René Clémot, 12. — Gaston Goërand, 33. — Marie Effray, 35. — Henri Berruet, 38. — Gustave Soyer, 49. — Louis Bastien, 51. — Emile Godeau, 109.

La Sous-Préfecture de Saumur

Quand un étranger débarque pour la première fois dans la ville de Saumur, il est frappé, non-seulement par le site merveilleux qu'offrent à ses regards les coteaux et la Loire, les ponts, les quais sans fin et la percée principale de la ville, mais il est surpris encore de rencontrer quelques monuments comme il n'en a pas vus dans de plus grands centres. Tout d'abord, et au premier plan, à sa gauche, le gracieux théâtre ; à sa droite, un magnifique hôtel ; plus loin, d'un côté, les immenses manèges de l'Ecole de cavalerie ; de l'autre côté, la mairie, puis, sur le quai, de grandes et magnifiques maisons bourgeoises, et là-bas, tout là-bas, la belle et vaste coupole de Notre-Dame des Ardilliers, richement encadrée de verdoyants coteaux et dont la base semble prendre naissance dans les eaux limpides de notre beau et large fleuve.

S'il rentre en ville, ce même étranger s'arrêtera encore devant quelques autres monuments. Comme églises, il ira visiter Saint-Pierre et Nantilly. En se promenant, il admirera de riches cafés, de beaux hôtels. Le hardi et majestueux château aura sa visite, et il sera émerveillé du panorama unique qui se déroule du haut de ses tours tant de fois séculaires.

Mais, comme dernier et bon morceau, le cicérone gardera toujours pour son étranger l'Ecole de cavalerie. « notre Ecole », comme on dit fièrement à Saumur. Les écuries, les manèges seront traversés ; on fera le tour du Chardonnet et on se disposera à rentrer pour réparer les forces qu'on aura dépensées dans cette promenade aux quatre coins de la ville.

En allant et en revenant de l'Ecole de cavalerie, ledit étranger aura passé deux fois devant un espèce de mur, au-dessus duquel flotte un espèce de drapeau, derrière lequel mur existe une espèce de maisonnette, flanquée d'une espèce de devanture de boutique.

— Qu'est-ce cela ? dira distraitement l'étranger à son cicérone.

— Ça, lui répondra-t-on, c'est la sous-préfecture.

— La sous-préfecture ! répondra l'étranger en pouffant de rire : mais c'est un magasin de gros tout au plus. Si j'avais l'honneur d'être sous-préfet, je ne voudrais pas loger là-dedans.

Et l'étranger en question, quand il racontera son voyage en Anjou, ne manquera pas de dire ceci : « En passant, je suis descendu à Saumur, que j'ai visité ; c'est un merveilleux pays, où il y a des monuments magnifiques ; mais, au milieu de tous ces beaux édifices, savez-vous ce qu'ils ont, les Saumurois, comme sous-préfecture, et cela au centre de la ville ? Eh bien, ils ont une grange !... »

— Une grange ! Certes, le mot est un peu exagéré ; mais je pense que le magasin de gros

n'a rien d'excessif, et la première fois que je suis venu à Saumur, cette anomalie m'a frappé.

Comment se fait-il, en effet, qu'au milieu de tous ces monuments anciens et modernes, de toutes ces constructions achevées d'hier, on n'ait pas pensé à jeter à bas cette bicoque surannée pour construire un édifice digne de Saumur, digne de ses partenaires : la mairie, le théâtre, les collèges, l'hôpital même, digne des habitants, digne enfin d'une ville qui a presque des tramways... et qui en est réduite à envier la plus petite sous-préfecture de France sous le rapport du logement de son premier fonctionnaire? Car, enfin, il faut bien penser à cela chez nous : le sous-préfet est le premier fonctionnaire de l'arrondissement, le représentant direct du gouvernement vis-à-vis d'une population de près de 100,000 habitants!... Quel prestige peut donc avoir actuellement un fonctionnaire si pauvrement logé?...

J'espère bien qu'un jour, très prochain peut-être, le Conseil général, celui d'arrondissement, avec l'appui du Conseil municipal de Saumur, feront ouvrir les yeux au gouvernement, qui aidera le département à supporter une dépense relativement minime, afin de donner satisfaction à tous en construisant une sous-préfecture qui ne fera plus rire les étrangers et rougir les habitants de Saumur.

NEMO.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Fête de l'Adoration perpétuelle

Samedi 2 février. — Fête de la Purification de la Très Sainte Vierge. — Messes basses à 3 h. 1/2; 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures. — Grand'messe à 10 heures 1/2.

Vêpres à 3 heures. — Clôture des exercices à 8 heures du soir; sermon par M. l'abbé Garnier, l'apôtre de la classe ouvrière; illumination et salut en musique.

ANGERS. — Bal de bienfaisance. — Un grand bal de bienfaisance aura lieu, à la mairie, le mercredi 20 février.

Le comité d'organisation, composé de conseillers municipaux, d'officiers, de négociants, d'architectes, etc., tous réunis, sans distinction de parti, pour assurer le succès de cette charitable entreprise, a tenu sa première séance, mardi soir, à la mairie.

Un bureau ayant été installé a fait procéder à l'élection de quatre commissions chargées d'étudier les détails de la fête et de proposer les mesures les plus propres à donner au bal un éclat exceptionnel.

Ces commissions sont celles des invitations, de la décoration, de l'orchestre et du buffet.

Nous donnerons une idée de leur importance en disant que la commission des invitations comprend jusqu'à 40 membres.

La réunion s'est terminée à 10 heures 1/2 et l'on s'est séparé avec la persuasion que le bal du 20 février aurait un succès sans précédent.

Le prix du billet a été fixé à 10 fr. pour un monsieur seul et à 20 fr. pour un monsieur et les dames de sa famille.

LES CONSCRITS BRETONS DE TRÉLAZÉ

On sait que plusieurs familles bretonnes ont quitté Trélazé pour se rendre en Amérique. Au nombre des émigrants se trouvaient 4 jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement pour l'année 1888; ce sont Derrien Caroff et Alain Penry, originaires de Ploumécour-Ménez (Finistère); Jacques Coynard, de Brasparts, et Jean-Marie Dincuff, de Serignac. Ainsi que la loi l'ordonne, c'est le maire de Trélazé qui a tiré pour eux. En regard de chaque nom, sur les feuilles du tirage au sort, on lisait cette mention: *Expatrié pour la République Argentine.*

UN BIGAME. — Sous ce titre, on lit dans le *Populaire*, de Nantes:

Marguerite Doucet s'est mariée le 27 octobre 1863 avec Pierre-Marie Chauvin. Ils sont tous les deux nés à Avesnac. Après quelques

années d'un mariage mal assorti, les deux époux se séparèrent de corps et de biens. La femme alla servir à Nantes et le mari s'en alla en Anjou où il convola en deuxième nocces.

» Sa première femme vivait toujours. La deuxième vint à mourir fin 1888. Et Chauvin, pour qui la solitude était accablante, redemanda ses papiers à Avesnac afin de convoler en troisième nocces.

» Mal lui en prit, car la première femme réclama et elle dénonça son inconstant époux. Et la justice informe contre le bigame Chauvin, qui habite une petite commune du département de Maine-et-Loire. »

LA SARDINE. — On écrit de Tréport:

« Par suite des temps calmes qui régnaient depuis longtemps, la pêche de la sardine, dite *Blison*, se fait sur nos côtes dans d'importantes proportions. Les petits canots affectés à cette pêche rentrent tous les jours avec des quantités variant de 20 à 80 mesures, vendues en moyenne 0 fr. 25 à 0 fr. 50. »

FAITS DIVERS

MÈRE DE 15 ENFANTS

Lundi dernier, jour du tirage au sort de la commune d'Étables (Côtes-du-Nord), une bonne femme se présente à l'appel du nom de son fils et extrait de l'urne le numéro 95.

— C'est pour mon Louis XV, dit-elle en montrant le numéro, car, voyez-vous, monsieur le préfet, je suis la mère de 15 enfants, et c'est le quinzième qui tire au sort aujourd'hui.

Après avoir été complimentée par le préfet, la bonne femme s'en retourna, les larmes aux yeux, heureuse d'avoir tiré un bon numéro pour son Louis XV.

LA LONGÉVITÉ DES ARBRES

Voici, à cet égard, quelques données qui peuvent être utiles, bien que sans doute seulement approximatives: le bouleau vit de 80 à 90 ans; le charme, jusqu'à 150 ans; le châtaignier, plusieurs siècles; le chêne rouge, plusieurs siècles; les érables, sycomores et platanes, de 150 à 200 ans; l'érable champêtre autant; le hêtre, 300 ans; le mélèze, plusieurs siècles; le tremble de 50 à 60 ans; le pin sylvestre, 300 ans; l'acacia (robinier faux acacia), 140 ans; le sapin, 300 ans; le saule marceau, 80 ans; le saule blanc, 50 à 60 ans; le tilleul, 500 ans.

LA PLACE D'ARMES

« Le poumon, a dit Bichat, compose le trépied vital, avec le cœur et le cerveau. » C'est donc le poumon et conséquemment les voies respiratoires qui doivent éveiller le plus de sollicitudes: n'est-ce pas la place d'armes de la santé?

Les variations de température, les refroidissements, l'introduction dans les poumons d'un air humide, de brouillards, etc., etc., sont les causes principales des maladies de gorge, du larynx et des poumons.

Pour tempérer l'action de l'air trop vif, empêcher l'introduction des brouillards, annihiler l'air humide, la succion des Pastilles Géraudel dont les vapeurs et buées bienfaisantes se répandant jusqu'aux ramuscules bronchiques les plus infimes, forme comme un enduit protecteur qui permet de braver toutes les températures sans aucun danger.

Non seulement les Pastilles Géraudel sont préventives et empêchent le rhume de se déclarer, mais que, par négligence ou imprudence, la toux se déclare, quelques Pastilles Géraudel suffisent à la calmer instantanément.

Tel est le résumé des opinions médicales les plus autorisées qui se sont produites récemment. Il est facile d'en faire l'épreuve, M. Géraudel, pharmacien à Sainte-Menehould, offrant d'envoyer gratis et franco six pastilles échantillon à titre d'essai. On ne peut être plus loyal et il faut bien constater que les Pastilles Géraudel sont les seules qui fassent une offre pareille.

On trouve les Pastilles Géraudel: à Saumur, pharmacies Normandine, Perrin, Pradeau, Closier.

On représente l'hiver sous l'aspect d'un vieillard avec un manteau blanc de neige, mais on nous le peint toujours seul. Il a pourtant une compagne, la toux, qui le suit fidèlement. Des rigneurs du blanc vieillard chacun se garantit comme il peut, mais la toux fait toujours des victimes. Elles seraient peu nombreuses si,

dès la première atteinte, on avait recours au Sirop de Regnaud (2 fr. 50 le flacon, 19, rue Jacob, Paris, maison L. Frère et principales pharmacies). Deux à trois cuillerées de ce pectoral suffisent pour calmer la toux la plus violente.

Baume Victor !!

Polaincourt (Haute-Saône), le 22 novembre 1888. — Je souffrais d'un rhume qui m'empêchait de travailler et de dormir; je toussais toute la nuit et j'avais une grande oppression. Je certifie qu'après avoir employé votre BAUME VICTOR, tous ces maux ont disparu. Je vous autorise à publier ma lettre afin que tous ceux qui souffrent puissent se soulager par le Baume Victor à 2 fr. le flac. (Sig. lég.) ET. MARON.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 janvier 1889.

Le calme qui continue à régner sur le marché n'exclut pas la fermeté, sur nos rentes principalement: le 3 0/0 monte à 82.97; le 4 1/2 0/0 est immobile à 104.70.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée de 1,340 à 1,336. Le groupe des obligations est toujours aussi bien tenu, grâce aux ordres réguliers du comptant.

La Société Générale termine à 480 sans variation.

Les fonds russes sont toujours très en faveur et méritent de prendre une place sérieuse dans les portefeuilles français. Le ministre des finances a publié, il y a quelques jours, le budget de 1889, tel qu'il a été approuvé par le czar. Le budget de 1887 avait été établi avec une précision de 36 millions de roubles en excédent de dépenses. Il s'est liquidé par 3 1/2 millions seulement. Le budget de 1888 n'est pas encore liquidé, mais on sait déjà que les résultats sont plus favorables que ceux de 1887. Quant au budget de 1889, qui comporte des économies pour plus de 45 millions de roubles, il prévoit des recettes supérieures seulement de 9 1/2 millions aux résultats acquis de 1888. En résumé, le budget de 1889 se solde par un excédent de recettes de 4 1/2 millions de roubles.

Les actionnaires et obligataires actuels de Panama n'ont pas toujours su, dans le passé, concentrer leurs efforts pour sauvegarder leurs capitaux engagés. Le moment décisif est venu pour eux de sauver à tout jamais l'œuvre qui a déjà coûté 1,200,000,000. Chacun dans la mesure de ses forces doit concourir au salut commun. La nouvelle société peut seule achever le canal et le livrer à la grande navigation. Les bénéfices de l'avenir seront considérables et ils seront aussi plus que suffisants pour rémunérer les sommes fournies à l'œuvre. Que les porteurs anciens se pénètrent bien de ceci, c'est que le sort des capitaux engagés dans l'entreprise de Panama est entre leurs mains.

La Banque de l'Ouest vient d'adopter pour la vente des obligations des Immeubles de France les mêmes mesures que pour les obligations du Crédit Foncier, de la Ville de Paris, etc.; elle les délivre à ses guichets ou les envoie contre remboursement.

BOURSE DE PARIS

Du 31 janvier 1889

3 0/0. 83 »
3 0/0 amortissable. 87 »
4 1/2. 104 70

Théâtre de Saumur

Tournées Saint-Omer (15^e année)

LUNDI 4 FÉVRIER 1889

Représentation extraordinaire avec le concours des Artistes de Paris

M^{me} J. SAIGNARD, MM. SAINT-OMER, Le BON, DECOUDUN, BESSY, HENRIEZ, etc.

Un Chapeau de paille d'Italie

Comédie en 5 actes, de Labiche et Marc Michel.

Mise en scène du théâtre des Variétés.

ON COMMENCERA PAR

LE PETIT VOYAGE

Comédie en 1 acte, de Labiche.

A 8 h. 3/4, *Un Chapeau de paille d'Italie*. Bureaux, 7 h. 1/2; Rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

SAMEDI 2 FÉVRIER

Charles VI, grand opéra, avec le concours de M^{lle} Duvivier dans le rôle d'Odette. Grande mise en scène, cavalerie et artillerie.

DIMANCHE 3 FÉVRIER

Charles VI, grand opéra, adieux de M^{lle} Duvivier.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE)

DIMANCHE 3 FÉVRIER 1889
à 1 heure 1/2 très précise

329^e Concert populaire (13^e de l'abonnement)

Avec le concours de

M. ALBERT CAHEN, compositeur; M^{me} DELEAGE, contralto; M. A. RONDEAU, ténor.

Programme.

- Ouverture (op 124): Dite de Dédicacé du Temple (Beethoven). — Première audition.
- Chants Mystiques (A. Cahen). — a Le Jardin. b Printemps. — Par M. A. Rondeau.
- Sabina, marche et chœur (A. Cahen). — Dirigé par l'auteur. — Première audition.
- Agrus Dei (A. Cahen). — Par M^{me} Deleage. — Solo de violon par M. Lynen. — Première audition.
- Deux romances sans paroles (Mendelssohn). — a Chanson du printemps. b Fileuse. — Orchestres par Guiraud. Demandé.
- Arioso du Prophète (Meyerbeer). Demandé. — Par M^{me} Deleage.
- Barcarolle de Lalla-Roukh (Félicien David). — Par M. A. Rondeau.
- Fleur des Neiges, ballet, fragments (A. Cahen). — a Pas de huit. b Adagio. c La cueillette du myrtil. d Valse des Edelweis. — Dirigé par l'auteur. — Première audition.
- Duo d'Endymion (A. Cahen). — Par M^{me} Deleage et M. A. Rondeau.
- Danses Hongroises (Brahms).

MARCHÉ de Saumur du 26 Janvier 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 33	Veau	1 60
Métell	15 25	Mouton	2
Selge	11 50	Porc	1 50
Orge	11	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	12
Sarrasin	9	Canards	5
Haricots blancs	18	Oies	10
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	1
Noix	8 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	75
Châtaignes	13 50	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	13	Paille	50
Son	11	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	10	Chauvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 137 kilog.	53	Id. 2 ^e 53 kilog. 500	34
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Id. 3 ^e	26
Id. 2 ^e id.	33.33	Charbon de bois	—
Id. 3 ^e id.	31.85	les 100 kil.	16
		Charb. de terre	4 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

M. ANDRIEUX, Successeur

BAISSE DE PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes. 4 fr. »
Hors ville. » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes. 90 cent.
Hors ville. 80

Défilant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

1,000 numéros pour 3 gagnants : 1^o Une Magicienne; 2^o Un Vaisseau marchant; 3^o Un Moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

Je souffrais depuis longtemps de douleurs rhumatismales et d'étourdissements. Une boîte de vos excellentes *Pilules Gicquel* m'a débarrassé de tout cela. Une dame de ma connaissance avait des étourdissements et des bourdonnements dans les oreilles, vos *Pilules Gicquel* l'ont parfaitement rétablie.

VIALAT, secrétaire de la mairie à Saint-Bazile-de-Laroche (Corrèze).

1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

EAU GORLIER

Pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la peau, qu'elle parfume et adoucit sans la gratter; fait disparaître les *Geissures, Hâles et Irritations*. 20 50 le Flacon et 1 50 le 1/2 Flacon.

Dépot général: Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX.

CHEZ TOUS LES BONNS COIFFEURS ET PARFUMIERS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ALBERT, avoué à Saumur,
Et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes, commis à cet effet, le DIMANCHE 3 FEVRIER 1889, à 1 heure de l'après-midi,

LES IMMEUBLES

Dépendant de la faillite du sieur Jean-Désiré NÈRET, ancien marchand forain au bourg de Varennes.

1^{er} Lot. — Maison d'habitation, Servitudes, Cour et Jardin, contenant 9 ares 50 centiares, au bourg de Varennes.
Mise à prix : 3,500 fr.

2^e Lot. — Nue-propiété de 2 ares 60 centiares de terre, au Ruisseau, commune de Varennes, soumis à l'usufruit du sieur Pierre Baudry, charpentier au bourg de cette commune.
Mise à prix : 20 fr.

3^e Lot. — Nue-propiété de 17 ares 90 centiares de terre, aux Mietteries, même commune, soumis également à l'usufruit de M. Baudry.
Mise à prix : 150 fr.

Total des mises à prix : 3,670 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^{er} A M^e ALBERT, avoué pour-suivant la vente;
2^e A M^e BRETON, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE
VASTE MAISON
Et Dépendances

ET
2 hectares 22 ares environ de Vignes et Terre

Y ATTENANT
Situés au bourg de Distré,
Appartenant à M. AGNIÈS.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Étude de M^e PAUL PROUX, commis-saire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Et de MARCHANDISES NEUVES
Par suite de cessation de commerce.

Le LUNDI 4 février 1889, à 1 heure du soir, dans une maison à Saumur, Grand Rue, n^o 1, occupée par M. LARDÉ, marchand d'articles de pêche,

Il sera vendu :

Une très grande quantité de hameçons assortis, crins de Florence, lignes de toutes sortes, cannes à pêche, fil à senne et autres, soie, paniers, boîtes, avenaux, cannes anglaises et moulinets, roseaux et bambous, liège en planches et taillé, plomb, nasses en fil de fer et osier, éperviers, trente tramails assortis, traîneaux, bâches, carrelets, verveux, tambours, balances à écrivisses, poches à lapins ;

Une très belle devanture de magasin, presque neuve, avec fermeture métallique, comptoir et bureau en chêne avec tiroirs, vitrines, rayons, balances, appareils à gaz, cent bouteilles de vin de Madère, Porto et autres, une ancre, rames, bocaux, fûtailles et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A Vendre ou à Louer

Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre.
Comprenant : chambres, grenier, jardin avec pavillon sur la route.
S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.
Les réparations seront faites.
S'adresser à M. BOUTIN, bouclier.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

Par suite de décès
A CÉDER PRÉSENTEMENT
A SAUMUR

Un Etablissement de Louage de Voitures

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

Transfert d'Etude

L'ETUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n^o 47.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)
Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.
Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins des pianos des facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE		EXP.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	7 25	12 50	7 55	11 25	9 6	9 33
Chartres	9 6	9 33	2 53	9 44	12 10	1 52
Chât.-d-Loir	10 24	1 52	6 34	12 28	11 29	3 9
Noyan-Méon	11 29	3 9	7 36	1 13	11 53	3 21
Linières-Bou	11 39	3 21	7 47	6 2	12 5	3 36
Vernantes	11 53	3 36	7 59	6 13	12 15	3 50
Blou	12 5	3 50	8 20	6 31		
Vivry	12 15					
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)	12 27	1 29	4 10	8 30	1 36	4 16
(départ.)	12 33	1 36	4 16	8 34	1 41	4 21
Nantilly (arr.)	12 41	1 41	4 24	8 41		
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	12 51	1 51	4 36	8 51	8 31	10 37
(départ.)					8 43	10 49
Nantilly (départ.)	8 37	10 44	4 25	8 43		
Chât.-Varr.	8 48	10 52	4 31	8 49		
Brézé s.-Cyr.	9 21	11 11	4 39	8 56		
Montreuil	9 19	11 24	4 49	9 8		
Thouars		11 57	5 33	9 38		
Niort		9 58	4 24	7 59		
Saintes			6 28	11 05		
Bordeaux			9 39	3 38		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE		EXP.		MIXTE		EXP.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15	9 20				
Saintes			7 15	8 48			11 39	6 26
Niort			9 32	10 20			2 5	5 30
Thouars			12 14	12 39	1 30	4 15	8 21	9 59
Montreuil	9 35	6 38	12 50	9 03	4 56	9 06	10 31	
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18		2 38	5 18	9 41		
Chât.-Varr.	10 01	7 27		2 46	5 22	9 49		
Nantilly (arr.)	10 13	7 34		2 51	5 21	9 55		
SAUMUR								
(Etat) (arr.)	10 28	7 45		3 09	5 42	10 03		
(départ.)		7 25	11 25	3 44	6 20			
Nantilly (départ.)		7 38	11 36	3 53	6 33			
SAUMUR								
(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		10 58	
(départ.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5	
Vivry	8 10	12 00		3 17	5 57			
Blou	8 19	12 18		3 26	6 06			
Vernantes	8 32	12 33		3 39	6 19			
Linières-Bou	8 45	12 46		3 51	6 30			
Noyan-Méon	8 59		3 14	4 06	6 42		11 42	
Chât.-d-Loir	10 9	2 15	2 53	5 09	7 48		12 21	
Chartres	2 30		5 51	9 27	12 4		3 24	
Saintes	5 25		8	11 50	2 27		5 10	
Bordeaux								

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	DIRECTE		OMN.		EXP.		OMN.		DIRECTE	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45		8 10	8 40	12 07	3 10	7 35			
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35			
La Ménitré	2 29	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01			
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25				
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 39				
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39				
Saumur		3 27	7 46	9 33	12 34	4 30	6 52	10 24		
(départ.)		3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 0	10 30		
Varennes			8 05	9 48	12 51	4 45	7 13			
Port-Boulet		3 59	8 20	9 57	1 03	5 01	7 39	10 50		
Longueval		4 26	8 59	10 19	1 40	5 48	8 08	11 16		
Tours		5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48		
Paris		10 39		3 04	8	2 35	4 01	5 07		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	
Chinon	9 04	12 50	7 14	

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	MIXTE		OMN.		MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	14 50		6 15			
Moncontour	7 41	13 43	4 27		8 29			
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24			
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9			
(départ.)	9 28	4 22	5	9 30				
le Vaudelnay	9 40	4 46	5 10	9 41				
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 52				
Doué	9 57	6 16	5 26	10 4				
Martigné	10 17	7 5	5 46	10 24				
Angers	11 55	9 50	7 10					

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	MIXTE		OMN.		MIXTE		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20		7 15	10	5 05	
Vivry	5 43	1 37	7 33		7 34	10 33	5 24	
Longueval	5 54	1 58	7 48		7 53	10 51	5 34	
Jumelles	6 08	2 20	8 01		8 10	11 12	5 58	
Baugé	6 23	3 06	8 19		8 35	11 22	6 13	
Clefs	6 40	3 34	8 36		8 48	11 50	6 27	
La Flèche	6 54	3 53	8 51		8 55	12 19	6 44	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour la légalisation de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,